

Commune de Martrois. Devis Des travaux de réparations et d'appropriation de la Maison Commune. 22 Juillet 1876.

Numéro d'inventaire : 1978.05632

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1876

Description : Feuilles doubles cousues, manuscrites.

Mesures : hauteur : 293 mm ; largeur : 201 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Martrois

Nom du département : Côte-d'Or

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 7

Lieux : Côte-d'Or, Martrois

Commune de Martrois.

Devis

Des travaux de réparations
et d'appropriation de la Maison commune.

22 Juillet 1876.

Commune de Martois.

Devis des travaux de réparations
et d'appropriation de la Maison d'École de la Commune
de Martois, dressé par le Soussigné, pour être soumis au
Conseil Municipal et ensuite à l'approbation de l'Autorité
Supérieure.

Exposé en détail des Travaux.

L'intérieur de la Maison commune de
Martsois est dans un délabrement complet,
aussi le Conseil Municipal est d'avis, pour
la conservation de l'édifice et pour répondre aux intentions
de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique
insérées dans la Circulaire du 15 Juin dernier, de
faire faire les réparations les plus urgentes qui
consistent en enduits intérieurs et extérieurs, portes
et croisées à remplacer, couverture, carrelage,
peinture, vitrage, ameublements etc.

Il nous est par l'organe de Monsieur le Maire,
chargé de dresser le devis estimatif des réparations
et fournitures de toute façon à faire pour
l'appropriation de cette maison.

Sur l'avis du Conseil, nous avons dressé
notre devis de la manière suivante.

Chap. 1^{er}.

Indications générales.

Enduits extérieurs. Les enduits extérieurs seront faits à deux
mortiers composés de chaux et sable fin bien lavé,
dans toutes les parties du bâtiment qui en ont besoin.
Il y aura deux couches de ce dernier; la première jetée.

La seconde couche sera lorsque la première sera à moitié sèche. Les Cadres des ouvertures et les parties banchardées seront ménagées avec soin.

Enduits intérieurs. Les enduits intérieurs, dans les parties tambees, seront de grossier avec du mortier bâtard, dressé à la talochée. Les plafonds avec du plâtre gris. Les bords des portes et des fenêtres seront enduits avec du plâtre pur, traité au plâtre blanc.

Carnelage. Le Carnelage sera fait en carreaux à six pans, provenant des Carrières de Poissy posés à bain de mortier composé de chaux, sable et plâtre par portions égales. Le grenier sera confectionné avec des carreaux carrés.

Couverture. La couverture sera faite en toute plate de bonne qualité, bien cuite, non gelée et légèrement lambrée; elle sera posée sur les lambris tels qu'ils existent actuellement.

Le faitage sera garni de tuiles faïtières d'égale dimension posées à bain de mortier de chaux et sable fin.

Les Cordons et rives seront faits avec du mortier semblable.

Plafonds. Les plafonds seront de grossier sur battis comme ils sont placés, sauf à remplir ceux qui n'offrent pas les conditions convenables, avec du plâtre fin, première qualité, et traité à la truelle.

Voute du Carnelage du jour. La voute et le Carnelage du jour seront faits avec des briques ou gazons de terre bien cuite et avec mortier de bonne qualité.

Ménagerie. Détail d'une croisée. Cette croisée sera faite en bois de chêne bien sec, 1^{re} qualité, sans aubier, sans viciux ou roulé. Les battants seront ferrés sur dormant ayant appui de revêtement; ils auront 0^m 04 d'épaisseur et 0^m 09 de largeur formant à capucine et queue de loue; par dessous le revêtement, il y aura une ferraille ayant 0^m 01 de profondeur pour éloigner les eaux pluviales. Le dormant sera maintenu contre la maçonnerie avec des fortes pattes en fer. Les battants seront faits en bois de chêne de 0^m 03 d'épaisseur (en place). Le montant du milieu sera fait

